

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 71 (1932)
Heft: 10

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :
Agence de publicité Amacker
Palud 3, Lausanne.

Nous avisons les personnes qui ont reçu le CONTEUR depuis quelques semaines à l'essai, que nous prendrons l'abonnement en remboursement pour le 15 mars.



FAUT MEDZI PRIN

N'EIN zu dein le teimps, tsi no, on menistre quemaint on n'ein vâi pas mé, ora. E r'âve étudia bin maugrà lui, et se n'idâie âve todzo étâ d'être on bal et bon païsan, d'avâi ona dozâna de vatse primâies à l'Herd-Book, avoué ona pecheinta senailléri. Quand é r'étâi on boubeillon et qu'on l'i einter-vâve :

— Tiet vû te fère, quand te saré quemeniâ ?

— Etre tsévraî, que répondâi rique raque, sein pi sondze ona menuta.

Mé son père étâi menistre, et, ma fâi, é l'i a failli emmodâ po l'Académie de Lozena, ein plliace d'allâ tsévraî à Praz-de-Fort äobin boubo ein Râpanayre.

Ona djizâina d'annâies apré, mon corps étâi menistre à son tor, et on tot bon. Se sâve bin predzi, é sâve assebin âriâ, vèlà ona vatse et veindre on modzon sein dre dé le meintéri et sein sé lassi trua tiettâ. Prau soveint on le reincontrâve ein vela avoué dou tsavau et on tserret dé couertse, dé farna et dé poleita.

Mé vo pouâide bin mousé que Monsu le Menistre ne pouâive pas fère tré tot cein solet ; é l'y âve failli on domestique por guevernâ. E r'âve eingadja le Vinçanet, on vesin qu'âve étâ son caretiumène.

On dzor dé fory, le menistre et son valet âvont tserrotâ et einvouâ de fémé, et ma fâi, quand é ra zu feru quatr'hâores, lou dou âvont ona fam que ne sé recognissâivont prestiet pas mé, et ona sâi que l'âirant por âiâ.

— Dis vâi, Vinçanet, ié ona fam qu'y vâie tot rodze. Et té ?

— Mé assebin, et pi onco' ona sâi énorme.

— Bon. Va vâi dre à ma fenna de bouetâ ona botoille dé Velanavoue, la rêsta de boutefâ et la mâitia d'on pan su la trâllie de couerti.

Quand tot fut prête, tinqe noutrou lulus qu'arevont et que queminqont à bâire tsâcon dou vére prestiet sein sé réprendre.

— Ha ! que fâ le menistre, le premi n'a pas pu tot bas ; é ne m'a moillha tiet la mâitia dé désus de corniolon. Ara, attaquons !

E té sertit on câuté, sé cope on campier dé pan quemaint on sardzon, tre bocon dé sauceçon mé prins, prins quemaint ona bâragne.

Le Vinçanet que vâi cein, fâ le même affère, mé quand sé vint à copâ le podzet, é n'ein cope tiet on seul bocon, m'e tien bocon !...

— Vinçanet, é ne pas dinse qu'on medze le

sauesson né la tsambetta. Por que cein sâi bon faut copâ prin, prin.

— Oh ! i ne sâi tiet valet, à la tiura, i n'é pas fauta dé medzi asse bon tiet Monsu le Menistre, l'i répond sé tot rétos dé Vinçanet.

Djan-Pierre dé le Savolles.



Pages d'autrefois

LES GUÊPES ET LES MUNICIPAUX

ECI se passait, il y a bien longtemps. Au dire des habitants de X., la commune voisine de Z., voyait ses finances malades et ses affaires cheminer dans les plus déplorables conditions. Tout allait de mal en pis ; les choses en vinrent au point que les intéressés, secouant leur apathie et leur laisser-aller, se réunirent en assemblée et décidèrent, en vue de sauver la situation et de réaliser un peu d'ordre et d'économie, d'avoir recours à des moyens énergiques. A l'unanimité des voix, on résolut que MM. les municipaux (comme nous les nommerions aujourd'hui) se rendraient en corps auprès des autorités d'une commune importante de la plaine, dont l'administration et la comptabilité passaient pour modèles, dans le but de prendre conseil et, une fois pour toutes, de « chercher pourtant un peu d'esprit ».

Au jour convenu, les six conseillers, le syndic en tête, muni d'un long sac, se mirent en route, accompagnés du boursier et de l'huissier. Après une longue marche, tous se présentèrent au bureau du greffe de la commune exemplaire. Quand M. le greffier, un peu surpris de cette visite, eut fait asseoir cette intéressante délégation, M. le syndic, qui avait toujours le sac en mains, prit la parole et expliqua compendieusement le but de la démarche. La conclusion de son discours, humblement débité, fut cette requête répétée par les six conseillers à la fois :

— Oh ! oui ! certes ! monsieur le greffier, vous nous feriez un plaisir extrême de nous donner un peu de votre esprit.

Le rusé greffier — qui avait une dent contre le syndic, lequel lui avait vendu naguère, comme « sans défauts » un cheval vicieux, — voyant le sac municipal, conçut une idée lumineuse que lui suggéra sans doute le malicieux servan de sa maison. Sans paraître le moins du monde embarrassé, il répondit simplement aux municipaux :

— Eh bien ! messieurs, on fera ce qu'on pourra. Veuillez seulement prendre patience une minute.

Puis, laissant ces excellents magistrats se reposer en prenant un doigt de vin, il les quitta un moment pour se rendre dans son verger. Là, il courut droit au pied d'un grand poirier ; puis, s'assurant qu'il n'était vu de personne, il fit rapidement main basse sur un énorme nid de guêpes

qu'il plaça dans le sac du syndic. Il en rattacha soigneusement les ficelles, puis, le rapportant à son propriétaire, il dit avec aplomb :

— Eh bien ! messieurs, je crois que vous aurez là votre affaire... seulement, il faut agir avec précaution... Portez ce sac soigneusement. Tenez le bien fermé. Ne soyez pas surpris si, en chemin, vous entendez l'esprit s'agiter... Une fois arrivés chez vous, réunissez-vous en séance, dans un local obscur et bien fermé... Là, découvrez-vous ! agitez le sac et ouvrez-le... L'esprit produira des effets immédiats.

— Soyez bien remercié de toutes vos bontés, dit le syndic, en se levant le premier pour partir.

— On vous prie « d'excuse » pour la peine, dit à son tour le vice-président, en faisant une profonde révérence.

— Si seulement on pouvait un jour vous rendre la pareille, ajouta avec candeur le boursier, ce serait une joie extrême pour nos cœurs.

— En tout cas, bien le bonjour et merci ! s'écrièrent tous les autres municipaux en gagnant la porte.

— Seul, l'huissier n'ouvrit pas la bouche et parut se méfier.

Soulagée et pensive, la délégation descendit plus ou moins régulièrement l'escalier. On se mit en route. Le syndic marchait gravement en tête, tenant d'une main son grand parapluie de coton vert et portant de l'autre, sur son épaule droite, avec autant de solennité que d'onction, le sac mystérieux, soigneusement attaché au bout d'un vieux gourdin de famille. On était à peine parvenu au premier contour que déjà les guêpes, surexcitées par la marche, se mirent à bourdonner. Ce fut d'abord sourd, puis de plus en plus bruyant.

— Entendez-vous ? dit le syndic avec ravissement. Ecoutez-voir l'esprit.

— Oh ! c'est du tout bon ! répliquaient les municipaux.

— Mais comme il s'agite ! remarqua le boursier.

— Dépêchons-nous ! disaient les plus jeunes.

— C'est de la farce ! pensa l'huissier.

— Toujours est-il, ajouta le syndic, que c'est moi qui porte le sac, lequel fera le bonheur de chez nous, et que je veux m'en souvenir pour moi et mes enfants.

Moitié causant, moitié silencieux, on arriva sur le territoire de la commune, privée pendant un jour entier de la protection de ses administrateurs.

Oh ! chose surprenante ! les affaires avaient pu marcher sans eux ; il n'était arrivé aucune catastrophe. Les petits ruisseaux avaient su couler tout seuls ; les fleurs avaient su fleurir et répandre leurs parfums ; les oiseaux faisaient leurs nids, les nuages courir, les enfants s'ébattaient, les abeilles butinaient, gens et bêtes respirer et vivre, le soleil même trouver sans erreur son chemin dans l'espace, bien que la surveillance paternelle et les directions des magistrats communaux eussent totalement fait défaut ce jour-là ! A coup sûr, une bonne fée s'en était mêlée.

A pas mystérieux, le corps municipal entra dans la salle d'école. Sur un signe du syndic, le boursier ferma avec précaution les contrevents de la salle. Chacun s'assit avec solennité et avec le sentiment très net que, pour la commune, une